



L'Action Sociale est une composante de la Direction des Ressources Humaines.
Elle s'adresse aux fonctionnaires et agents de l'État, actifs ou retraités, ainsi qu'aux contractuels de droit public.
Les prestations d'action sociale ont un caractère facultatif : elles sont versées dans la limite des crédits prévus à cet effet pour l'année civile en cours.

Prestations proposées par le bureau d'Action Sociale du rectorat

■ Mesures concernant les enfants handicapés (sans conditions de ressources)

- ☐ Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans
- ☐ Allocation spéciale pour les enfants handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans
- ☐ Séjours en centres de vacances spécialisés (sans limite d'âge)
- ☐ Participation aux frais de séjours en centres familiaux de vacances agréés et gîtes de France (jusqu'à 20 ans)

■ Subventions pour séjours d'enfants (jusqu'à 18 ans et soumises à conditions de ressources)

- ☐ Centres de vacances avec hébergement
- ☐ Centres de loisirs sans hébergement
- ☐ Centres familiaux de vacances agréés et gîtes de France
- ☐ Séjours mis en oeuvre dans le cadre du système éducatif
- ☐ Séjours linguistiques
- ☐ Séjours en camping

Le délai de recevabilité du dossier est de 12 mois à compter de la date de début du séjour.

■ Aide aux études supérieures des enfants

Date limite de dépôt du dossier complet au RECTORAT, le 7 novembre 2018.

■ Carte CEZAM

La carte CEZAM donne accès directement ou par l'intermédiaire d'une billetterie à des réductions et des avantages dans les domaines touchant au temps libre des familles : culture, loisirs, sports, vacances, tourisme, ...
Pour information, coût de la carte 2018 : 18 €.

■ Subvention repas

Dans les restaurants administratifs, tarif réduit en faveur des agents en activité, dont l'indice de rémunération n'excède pas 477 (Indice Nouveau Majoré) jusqu'au 31.12.2018 et 480 au 01.01.2019

■ Aides à l'installation des personnels

- ☐ Aide à l'accès au logement (logement locatif)

Le dossier doit être déposé dans les 6 mois qui suivent la date d'effet du bail.

- ☐ AIP-CIV (Aide à l'Installation des Personnels)

Changement de résidence (logement locatif ou acquisition) suite à l'affectation dans un établissement difficile.

Le délai de recevabilité du dossier est de 12 mois à compter de la date d'affectation.

- ☐ Logements locatifs

Les préfets disposent d'un contingent de logements sociaux réservés aux fonctionnaires titulaires en activité.

■ Aides financières (à caractère social)

- ☐ Secours urgents et exceptionnels

- ☐ Prêts à court terme et sans intérêts

S'adresser aux assistants sociaux du Service Social des personnels : 03 88 23 35 29.

■ Conseils budgétaires (solutions pour découverts, surendettement, baisse de ressources, ...)

**S'adresser aux assistants sociaux du Service Social des personnels : 03 88 23 35 29
pour orientation vers une conseillère en économie sociale et familiale**

Autres prestations proposées

■ Garde d'enfants de moins de six ans : tickets CESU

Site : www.cesu-fonctionpublique.fr

■ Chèques vacances

Site : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

■ Aides à l'installation des personnels de l'État

- ☐ AIP
- ☐ AIP-Ville

Site : www.aip-fonctionpublique.fr

Le délai de recevabilité du dossier est de 24 mois après l'affectation et de 6 mois après la signature du bail.

■ Pour les personnels retraités

- ☐ Aide au maintien à domicile
- ☐ Aide au retour à domicile après hospitalisation

Site : www.fonction-publique.gouv.fr/amd

Actions menées avec le concours de la MGEN

- ☐ Intervention de travailleuses familiales, d'aides ménagères à domicile
- ☐ Équipements spéciaux pour personnels handicapés ainsi que pour les ayants-droit
- ☐ Aide à la participation aux colonies de vacances d'enfants handicapés

Téléphone MGEN : 3676

Vos interlocuteurs :

Rectorat – Action Sociale

Adresse postale : 6 rue de la Toussaint – 67975 Strasbourg Cedex 9

Accueil du public : 27 boulevard du Président Poincaré – 67000 Strasbourg

Mél : ce.action-sociale@ac-strasbourg.fr – Tél : 03 88 23 35 85 / 03 88 23 35 89

Site : www.ac-strasbourg.fr